

1. Objectifs et contenu

Le programme de doctorat a pour but de former des chercheurs autonomes, en mesure d'apporter une contribution originale au domaine des études littéraires. Situé au début de cette démarche, le séminaire collectif, parallèlement à l'encadrement assuré par le directeur de recherche, vise à nourrir, par l'échange et la discussion, une réflexion menant à la formulation d'un projet de thèse pertinent et solide. À cette fin, deux grands objectifs seront poursuivis.

Le premier est la mise à jour des connaissances théoriques et méthodologiques nécessaires à la mise en branle d'un projet de recherche, notamment à travers la constitution d'une bibliographie et d'un état présent des ressources documentaires convoquées par le sujet. Ce travail doit déboucher sur l'établissement d'un projet de thèse à déposer dans les délais prescrits par la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Le deuxième est de nature plus « professionnelle ». Le nouveau chercheur en études littéraires s'engage avant tout dans une démarche individuelle, mais il doit également trouver sa place dans un milieu qui possède une organisation complexe dont il doit apprendre le mode de fonctionnement. On s'interrogera notamment sur les règles de l'édition scientifique et sur les échanges professionnels (évaluation par les pairs, colloques, Internet, etc.). On réfléchira aussi aux contours actuels de la discipline en se demandant quels sont aujourd'hui le statut et l'utilité des études littéraires dans le champ des sciences humaines.

2. Fonctionnement

Mener à bien le travail de thèse est une entreprise de longue haleine qu'il importe de bien planifier et dont il convient de connaître et de discuter les difficultés. Le programme de doctorat du Département des littératures de langue française, en regroupant des étudiants venus d'horizons divers, permet la confrontation des perspectives les plus variées. Le travail du séminaire se fondera sur les projets en cours d'élaboration et il s'appuiera sur des échanges constants entre tous les participants.

3. Évaluation

Chaque étudiant devra pratiquer au cours de l'année différentes formes de communication, orales et écrites. Six devoirs seront à remettre ou à présenter :

- Une bibliographie critique (15 %).
- Un compte rendu d'ouvrage (15 %).
- Un exposé sur un concept critique central pour la recherche de l'étudiant (10 %).
- Un exposé proposant une hypothèse de recherche et l'état présent documentaire qui la soutient (20 %).
- Un commentaire oral sur la présentation, par un autre étudiant, de son hypothèse (5 %).
- Une étude sous la forme d'un article susceptible d'être intégré à la thèse (35 %).